

PRIAC

2019-2023

PROGRAMME
INTERDÉPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT
DES HANDICAPS
ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE
EN NORMANDIE



Décision relative à l'actualisation du Programme Interdépartemental d'ACcompagnement (PRIAC) des handicapés et de la perte d'autonomie de Normandie 2019-2023

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

Vu le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé, modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;

Vu la loi n° 2016-1776 du 28 décembre 2016 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie – Madame Christine GARDEL – à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu le Projet Régional de Santé arrêté le 10 juillet 2018 par la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à l'issue d'une procédure de consultation des instances de démocratie sanitaire et notamment des commissions départementales de la citoyenneté et de l'autonomie des cinq départements de la région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2018 portant modification de l'arrêté du 10 juillet 2018 sus-visé,

Vu les courriers de saisine adressés en date du 29 juillet 2019 aux présidents des Conseils Départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour recueillir leur avis ;

Vu l'ouverture de la période de consultation du PRIAC 2019-2023 pour une période réglementaire de deux mois à compter du 30 juillet 2019 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunie le 9 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission de coordination des politiques publiques médico-sociales réunie le 18 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de Seine-Maritime lors de sa séance du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Eure lors de sa séance du 9 septembre 2019 ;

Vu l'avis défavorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental du Calvados lors de sa séance du 27 septembre 2019 ;

Vu l'avis défavorable émis par l'Assemblée départementale du Conseil Départemental de la Manche lors de sa séance du 26 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable avec réserves émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Orne lors de sa séance du 27 septembre 2019 ;

DECIDE**ARTICLE 1 :**

L'actualisation 2019-2023 du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Normandie est arrêtée.

ARTICLE 2 :

Le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2019-2023 est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

La version papier du programme est consultable au siège de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

ARTICLE 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire via l'application « télérecours citoyen » ; www.telerecours.fr

ARTICLE 4 :

La directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et des Préfectures de département.

A Caen, le 23 OCT. 2019,
P/ La Directrice générale
La Directrice générale adjointe
Elise NOGLIERA
Christine GARDEL

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	7
1) Bilan du PRIAC - Exercice 2018	8
1.1) Bilan des appels à candidature et des appels à projets de l'année 2018.....	8
1.1.1) Amélioration du parcours des personnes âgées.....	8
1.1.2) Amélioration du parcours des personnes en situation de handicap	8
1.2) Le bilan des installations 2018	9
1.2.1) Bilan 2018 de la programmation en faveur des personnes âgées fragiles	9
1.2.2) Bilan 2018 de la programmation en faveur des personnes avec autisme	11
1.2.3) Bilan 2018 de la programmation en faveur des adultes en situation de handicap	12
1.2.4) Bilan 2018 de la programmation en faveur des enfants en situation de handicap	13
1.2.5) Bilan 2018 de la programmation des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre du CNH en Normandie	14
1.3) Le bilan 2018 des opérations d'évolution et de transformation de l'offre medico-sociale.....	15
2) L'intégration de mesures nouvelles et les ajustements de planification	16
2.1) Programmation des crédits du plan de prévention des départs en Belgique.....	17
2.2) Mesures nouvelles prévues dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement	17
2.2.1. Le déploiement des plateformes d'orientation et de coordination	18
2.2.2. La scolarisation des enfants avec trouble du spectre de l'autisme	19
2.2.3. L'amélioration du diagnostic et de l'accompagnement des adultes avec autisme.....	19
2.2.4. Le renforcement de l'offre de service.....	20
2.2.5. Coordination des interventions auprès de la personne et de sa famille	20
2.3) Mesures nouvelles prévues dans le cadre de la Stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale.....	21

2.4) Délégation des financements dédiés au dispositif Emploi Accompagné.....	21
2.5) Hébergement Temporaire pour personnes âgées en sortie d'hospitalisation ou de services d'urgence hospitaliers	22
3) Ajustement de la planification normandie du priac 2019-2023.....	24
3.1) Ajustements de la programmation concernant le parcours de vie et de santé des personnes âgées fragiles	24
3.2) Ajustements de la programmation concernant le parcours de vie et de santé des personnes en situation de handicap.....	25
3.2.1) Ajustements liés à des reports d'installation ou de planification.....	25
Annexes relatives à la programmation de l'offre 2019-2023	26

PRÉAMBULE

Le Projet Régional de Santé 2018-2023 est entré dans sa phase de mise en œuvre depuis l'été 2018. Par sa portée politique et stratégique, il repositionne le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie sur sa fonction première ; celle de proposer une **programmation pluriannuelle de l'offre médico-sociale**.

La planification inscrite au PRIAC contribue ainsi à l'atteinte des 5 grandes priorités fixées dans le PRS, en cohérence avec les schémas départementaux, pour organiser le parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :

- Organiser le repérage précoce des fragilités, l'accès au diagnostic, développer les interventions précoces pour les personnes âgées et handicapées,
- Développer les réponses inclusives pour les personnes handicapées, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Renforcer les accompagnements en établissement et à domicile pour les personnes en ayant le plus besoin,
- Reconnaître l'expertise d'usage des personnes et de leur famille et soutenir les aidants.
- L'amélioration de l'accès à la santé avec notamment le développement d'offre de soins.

Les programmes et politiques définis récemment au niveau national ; territoires démonstrateurs 100% inclusif, promulgation de la loi « ELAN », stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement notamment viennent conforter l'ambition, portée en lien avec les départements, de l'ARS Normandie.

Les projets de loi en cours d'élaboration tels que celui « Pour une École de la confiance : une école pleinement inclusive en 2022 » confirment également l'enracinement du « virage inclusif » dans les politiques publiques. Permettre l'accès à l'école de la république et au milieu ordinaire de travail, permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes qui le souhaitent sont devenus des axes d'intervention à part entière des politiques nationales.

Cet enracinement se concrétise notamment en Normandie par l'engagement de deux départements (Eure et Manche) dans la démarche « territoire 100% inclusif » lancée par Sophie Cluzel. Les protocoles signés dans ce cadre offrent l'opportunité d'une gouvernance commune (notamment avec l'Education nationale et les Départements) dans toutes les dimensions de la vie des personnes.

Cette gouvernance commune prend ainsi une nouvelle dimension, au-delà des territoires démonstrateurs, en élargissant son périmètre avec les Conseils Départementaux, chefs de file de l'action sociale et médico-sociale, mais également avec l'Education Nationale, la Direccte, la Drdjscs, la Dreal, l'Agefiph, le Conseil Régional et Pôle Emploi.

Ce PRIAC 2019-2023 est construit en réponse à ces enjeux et en cohérence avec les ambitions de la réponse accompagnée pour tous et du zéro sans solution, la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale, et la feuille de route « grand âge et autonomie ».

Il planifie l'utilisation des mesures nouvelles déléguées à l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et stratégies nationales :

- La dernière autorisation d'engagement d'un montant de 943 787 € pour la mise en œuvre de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale,
- Une délégation d'un montant de 650 000 € relative à la mise en œuvre du plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités de personnes en situation de handicap vers la Belgique,
- Une première délégation de 5 119 017 € pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

1) BILAN DU PRIAC - EXERCICE 2018

1.1) BILAN DES APPELS A CANDIDATURE ET DES APPELS A PROJETS DE L'ANNEE 2018

La dynamique des appels à projets en partenariat avec les Départements s'est poursuivie en 2018. En cohérence avec les orientations nationales, les travaux d'élaboration du PRS et les priorités fixées par le PRIAC, 10 appels à projets ou appels à candidatures ont ainsi été lancés.

1.1.1) AMELIORATION DU PARCOURS DES PERSONNES AGEES

Trois appels à candidatures pour un montant de 589 528 euros :

- Mise en œuvre du PMND :
 - o un appel à candidatures pour la mise en œuvre d'actions de formation, soutien, information et sensibilisation en faveur des aidants de personnes présentant une maladie neurodégénérative (*crédits accompagnement des aidants - mesure 50 du plan maladies neuro-dégénératives - au titre de la section IV du budget de la CNSA*) ;
- Prévention de la dépendance :
 - o un appel à candidatures pour la promotion de l'activité physique et sportive adaptée aux personnes âgées fragiles et dépendantes à visée de prévention des chutes et de la perte d'autonomie (*crédits non reconductibles secteur PA*),
 - o un appel à candidatures pour la création d'un dispositif expérimental d'astreinte infirmière de nuit (*financement complémentaire enveloppe PA*)

1.1.2) AMELIORATION DU PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Deux appels à projets et deux appels à candidatures pour un montant de 2 119 458 € (dont 568 000 € du Département de la Manche) :

- Evolution de l'offre :
 - o un appel à projets pour la création de 16 places d'établissement d'accueil médicalisé (EAM) et de 5 places de maison d'accueil spécialisée (MAS) par extension non importante sur le territoire de santé de la Manche Nord. – Association ACAIS
- Mise en œuvre du 3^{ème} plan Autisme :
 - o un appel à projets pour la création d'équipes spécialisées dans l'intervention précoce pour les enfants avec un trouble du spectre de l'autisme ou suspicion de TSA de 18 à 36 mois dans le département de la Manche (*Infructueux*).
- Organisation du parcours de vie et de santé dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » :
 - o un appel à candidatures pour la création d'un pôle de compétences et prestations externalisées dans le Calvados, la Manche et l'Orne - RSVA
- Accès aux soins :
 - o un appel à candidatures pour le déploiement de dispositifs de consultations dédiées pour les personnes en situation de handicap (financement du Fonds d'Intervention Régional).

Amélioration du parcours des personnes en difficultés spécifiques pour un montant de 2 387 374 € (mesures nouvelles enveloppe PDS) :

Trois appels à projets pour la création :

- o d'un centre d'aide et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) implanté sur le territoire de santé de la Manche et du Calvados – (*infructueux*)
- o de 15 places de lits d'accueil médicalisés (LAM) sur le territoire de démocratie sanitaire de Rouen-Elbeuf – Association EMERGENCES
- o de 15 places de lits d'accueil médicalisés (LAM) sur le territoire de santé du Calvados – Association REVIVRE

1.2) LE BILAN DES INSTALLATIONS 2018

1.2.1) BILAN 2018 DE LA PROGRAMMATION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES FRAGILES

						2018	
						Installation/CP	
	C/E	Territoire	PI.	montant	Autorisation	Places	Montant
EHPAD						18	599 361 €
<i>Calvados</i>						10	100 000 €
EHPAD "Communauté de Blon" -Vaudry	E		10	100 000 €	15/06/2015	10	100 000 €
<i>Eure</i>						35	499 361 €
EHPAD Reflets d'Argent - Conches en ouche	E	TP Evreux	8	76 800 €	18/06/2010	27	422 561 €
EHPAD Reflets d'Argent - Conches en ouche	E	TP Evreux	8	76 800 €	18/06/2010	8	76 800 €
HEBERGEMENT TEMPORAIRE						7	76 741 €
<i>Manche</i>						4	42 400 €
EHPAD "Delivet" - Ducey	E		4	42 400 €	28/12/2009	4	42 400 €
<i>Eure</i>						3	34 341 €
HT- EHPAD - opération de restructuration Reflets d'Argent	E	TP Evreux	3	34 341 €		3	34 341 €
ACCUEIL DE JOUR						11	86 330 €
<i>Manche</i>						5	86 330 €
EHPAD "Delivet" - Ducey	E		5	54 530 €	28/12/2009	5	54 530 €
<i>Calvados</i>						6	31 800 €
EHPAD "Laurence de la Pierre" Condé-en-Normandie	C		6	63600 (31800 redéploiement)		6	31 800 €
SSIAD						6	72 588 €
<i>Eure</i>						6	72 588 €
SSIAD Les Andelys	E	TP LA-Gaillon	5	72 588 €		6	72 588 €
PASA						26	151 914 €
<i>Calvados</i>						14	96 200 €
Ehpad CH Côte fleurie "des Monts" - Honfleur	C		14	65 000 €		14	65 000 €
EHPAD "Laurence de la Pierre" Condé-en-Normandie	C		14	65 000 (Dont 26266 PMND et 7534 redéploiement)		14	31 200 €
<i>Eure</i>						12	55 714 €
PASA - EHPAD Conches en Ouche Reflets d'Argent	C	TP Evreux	12	55 714 €		12	55 714 €
TOTAL SROMS						68	986 934 €

								2018	
						pl	montant	Installation/CP	
C/E	Territoire	PI.	Montant					Places	Montant
ESA						20	300 000 €	20	300 000 €
<i>Calvados</i>						6	90 000 €	6	90 000 €
	SSIAD Vallée d'Auge St Gatien Caen	C		4	60 000 €	4	60 000 €	4	60 000 €
	SSIAD CH de Vire	C		2	30 000 €	2	30 000 €	2	30 000 €
<i>Manche</i>						8	120 000 €	8	120 000 €
	SSIAD Cherbourg-Tourlaville	C		5	75 000 €	5	75 000 €	5	75 000 €
	SSIAD La Haye Penel	C		3	45 000 €	3	45 000 €	3	45 000 €
<i>Orne</i>						6	90 000 €	6	90 000 €
	SSIAD Alençon	C		3	45 000 €	3	45 000 €	3	45 000 €
	SSIAD Athis de l'Orne	C		3	45 000 €	3	45 000 €	3	45 000 €
UHR						14	240 881 €	14	240 881 €
Normandie Occidentale						14	240 881 €	14	240 881 €
<i>Calvados</i>						14	240 881 €	14	240 881 €
	UHR Côte Fleurie/ouest Eure	C	Côte Fleurie/Ouest Eure	14	240 881 €	14	240 881 €	14	240 881 €
PASA						84	351 266 €	84	351 266 €
Normandie Occidentale						42	156 266 €	42	156 266 €
<i>Calvados</i>						28	91 266 €	28	91 266 €
	PASA St Sever	C		14	65 000 €	14	65 000 €	14	65 000 €
	EHPAD "Laurence de la Pierre" Condé-en-Normandie	C		14	65000 (dont 26266 PMND et 7534 redéploiement)	14	26 266 €	14	26 266 €
<i>Orne</i>						14	65 000 €	14	65 000 €
	PASA Longny au Perche	C		14	65 000 €	14	65 000 €	14	65 000 €
Normandie Orientale						42	195 000 €	42	195 000 €
<i>Seine-Maritime</i>						28	130 000 €	28	130 000 €
	PASA Bois Petit	C		14	65 000 €	14	65 000 €	14	65 000 €
	PASA pavilly	C		14	65 000 €	14	65 000 €	14	65 000 €
<i>Eure</i>						14	65 000 €	14	65 000 €
	PASA EHPAD de Brionne	C		14	65 000 €	14	65 000 €	14	65 000 €
TOTAL NORMANDIE						118	892 147 €	118	892 147 €

1.2.2) BILAN 2018 DE LA PROGRAMMATION EN FAVEUR DES PERSONNES AVEC AUTISME

						2018	
						Installations/CP	
	Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	
Renforcement ESMS							542 477 €
<i>Calvados</i>							178 551 €
	Renforcement ESMS	C	autisme	238 551 €		178 551 €	
<i>Orne</i>							95 725 €
	Renforcement ESMS	C	autisme	145 725 €		95 725 €	
<i>Manche</i>							164 775 €
	Renforcement ESMS	C	autisme	164 775 €		164 775 €	
<i>Seine-Maritime</i>							60 719 €
	Renforcement ESMS Territoire de parcours Rouen-Dieppe	E	autisme	474 396 €		60 719 €	
<i>Eure</i>							42 707 €
	Renforcement ESMS Territoire de parcours Eure	E	autisme	333 670 €		42 707 €	
MAS/FAM						15	1 055 000 €
<i>Manche</i>						5	125 000 €
	FAM VALOGNES	E	autisme	5	125 000 €	5	125 000 €
<i>Seine-Maritime</i>						10	930 000 €
	MAS Sésame Autisme Normandie	E	autisme	10	930 000 €	10	930 000 €
TOTAL NORMANDIE OCCIDENTALE						15	1 597 477 €

1.2.3) BILAN 2018 DE LA PROGRAMMATION EN FAVEUR DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

						2018	
						Installations/CP	
		Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	montant total	Pl.	Montant
MAS						6	417 500 €
<i>Calvados</i>						6	417 500 €
	EPMS La Clairière, Aunay-sur-Odon	E	TSA TC/CL	6 13	417 500 € et redéploiement 1 050 000 €	6	417 500 €
FAM et MEDICALISATION FOYER DE VIE						16	412 485 €
<i>Manche</i>						16	412 485 €
	FBS de la Manche, FAM site Valognes	C	psy	10	750 000 € (dont 212 515 € CNH et 125 000 € autisme)	1	37 485 €
		C	autisme	8		8	200 000 €
		E	psy	4		4	100 000 €
		E	autisme	8		3	75 000 €
ACCUEIL TEMPORAIRE						1	82 500 €
<i>Calvados</i>						1	82 500 €
	EPMS La Clairière, Aunay-sur-Odon	E	TC/CL	1	82 500 €	1	82 500 €
Total adultes						23	912 485 €

1.2.4) BILAN 2018 DE LA PROGRAMMATION EN FAVEUR DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

						2018	
						Installations/CP	
	Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Autorisation	Pl.	Montant
ETABLISSEMENT ou SERVICES EXPERIMENTAUX, PCPE et ACCUEIL FAMILIAL							229 603 €
	PCPE enfants/adultes	C		229 603 €	AAC		229 603 €
SOUS TOTAL ENFANTS							229 603 €

1.2.5) BILAN 2018 DE LA PROGRAMMATION DES MOYENS PROGRAMMES DANS LE CADRE DES CREDITS DELEGUES AU TITRE DU CNH EN NORMANDIE

						2018	
						Installation/CP	
	C/E	Déficience	Pl.	Montant	Places	Montant	
STRUCTURES EXPERIMENTALES ENFANTS						9	351 000 €
<i>Calvados</i>						9	351 000 €
	ECOLE CONDUCTIVE AAJB	E	poly	9	351 000 €	9	351 000 €
MAS et FAM						21	848 515 €
<i>Manche</i>						9	212 515 €
	FBS Picaille, site Valognes	C	psy	10	250 000 dont 37 485 enveloppe adultes	9	212 515 €
<i>Seine-Maritime</i>						12	636 000 €
	MAS Poly Papillons Blancs, transfo de FAM	T	poly	12	636 000 €	12	636 000 €
OFFRE DE REPIT DONT ACCUEIL DE JOUR ET HEBERGEMENT TEMPORAIRE						5	235 000 €
<i>Eure</i>						4	180 000 €
	HT MAS la Haye Bérrou ADAPEI 27	E	poly	2	110 000 €	2	110 000 €
	HT MAS La Musse	E	TCC	2	70 000 €	2	70 000 €
<i>Seine-Maritime</i>						1	55 000 €
	HT MAS Poly Accueil St Aubin	E	poly	1	55 000 €	1	55 000 €
FONCTIONS RESSOURCES, INCLUSION, RENFORTS ET ADAPTATION ESM							605 520 €
	Renforts de moyens Polyhandicap				450 000 €		450 000 €
<i>Normandie Orientale</i>							155 520 €
	PCPE	E	ttes def		155 520 €		155 520 €
TOTAL NORMANDIE						35	2 040 035 €

1.3) LE BILAN 2018 DES OPÉRATIONS D'ÉVOLUTION ET DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

Les travaux menés en matière d'évolution et de transformation sont conformes aux orientations nationales et aux enjeux du PRS Normand. Ils visent à mieux répondre aux besoins et attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, développer des accompagnements inclusifs, agir sur les ruptures de parcours identifiées et surtout les prévenir.

Cela engage en outre de définir de nouvelles modalités d'accompagnement, de nouveaux modes d'organisation dans une logique de co-décision et de co-construction des parcours.

De manière opérationnelle, les opérations d'évolution et/ou de transformation de l'offre se sont concrétisées dans les appels à projet et les CPOM.

Le PRIAC est également un outil qui met en perspective l'intégralité du travail réalisé par les acteurs, gestionnaires et institutions, en matière d'évolution et de transformation de l'offre médico-sociale hors mesures nouvelles.

Pour l'exercice 2018, l'ensemble des opérations recensées en Normandie a été présenté en CISAAP régionale.

➤ **Parcours de vie et de santé des personnes âgées fragiles**

Les opérations de transformation et ou d'adaptation de l'offre en faveur des personnes âgées décidées au cours de l'année 2018 ont eu pour ambition de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et au soutien des aidants.

Ainsi, la majorité des opérations a été consacrée à la transformation de place d'hébergement permanent en places d'hébergement temporaire ou d'accueil de jour, développant ainsi des modalités de répit et de soutien aux aidants. Elles ont également porté sur la spécialisation de places d'hébergement temporaire classique en place d'HT urgence ou d'HT de nuit.

Elles ont été mises en œuvre sur six territoires MAIA dont 4 en Seine-Maritime, une dans le Calvados et une dans la Manche.

➤ **Parcours de vie et de santé des personnes en situation de handicap**

Concernant la transformation et ou l'adaptation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap, les opérations ont été organisées en réponse aux enjeux d'une société plus inclusive.

Huit opérations ont concerné une **évolution des modalités de prise en charge et d'accompagnement** sur le secteur enfant. Une neuvième a concerné le secteur adulte (transformation de places de FAM en MAS).

La répartition territoriale de ces opérations s'établit comme suit :

- une dans le Calvados (extension non importante de deux places d'hébergement temporaire à vocation de répit sur la base de mesures nouvelles PRIAC). Cette opération était couplée à une adaptation de l'offre à certains publics (TSA et polyhandicap)
- une dans l'Eure, (transformation de places d'internat en semi internat avec ouverture de l'internat sur le milieu ordinaire)
- deux dans la Manche (transformation de places de CASF non utilisées en places d'IME, création d'une place de semi internat sans mesure nouvelle)
- une dans l'Orne (transformation de places de CESDA en places de SSEFIS et déploiement d'une équipe mobile pour venir en appui des autres structures du territoire)
- quatre en Seine-Maritime (transformation de places d'internat en places de semi-internat, SESSAD, accueil de jour, service expérimental d'accompagnement en milieu ordinaire à visée d'insertion professionnelle et transformation d'un FAM en MAS sur la base de mesures nouvelles PRIAC).

Dans une **visée plus inclusive en matière de scolarisation** et pour répondre aux enjeux d'une école accessible pour tous, une vague importante de création d'unité d'enseignement en milieu ordinaire a été lancée en 2018.

Au total, 23 unités d'enseignement externalisées en écoles primaires et en collèges/lycées ont été installées dans la majeure partie avec prise d'effet à la rentrée de septembre 2018 et pour certaines d'entre elles avec une programmation d'ouverture courant 2019 (objectifs CPOM négociés en 2018) :

- Calvados : 4 UEE dont 2 en primaire et 2 en collège
- Eure : 6 UEE dont 1 mobile (sur 5 classes pour des jeunes d'ITEP), 1 en lycée, et 4 en collèges
- Seine-Maritime : 13 UEE dont 1 mobile pour des jeunes d'ITEP, 1 en lycée, 5 en collèges et 6 en écoles primaires.

Certains organismes gestionnaires ont par ailleurs développé ou programmé des **dispositifs innovants de modalités de travail hors les murs**, notamment :

- Ouverture d'un jardin thérapeutique au sein d'une école maternelle à destination d'enfant d'un CAMSP dans le Calvados
- Développement de prestations hors les murs en réponse aux besoins pédagogiques, d'accompagnement social, vers l'insertion professionnels et thérapeutiques pour des jeunes d'ITEP et d'IME dans le Calvados et en Seine-Maritime
- Participation au dispositif d'emploi accompagné 76 par la mise à disposition de temps de chargé d'insertion par un gestionnaire d'IME en Seine-Maritime

Les dernières transformations et ou adaptations ont porté sur **l'amélioration de la couverture territoriale** et sur la spécialisation de l'offre en direction de certains publics spécifiques (TSA, handicap psychique, déficients visuels).

2) L'INTEGRATION DE MESURES NOUVELLES ET LES AJUSTEMENTS DE PLANIFICATION

Trois enveloppes de mesures nouvelles ont été déléguées à l'Agence Régionale de Santé pour l'exercice 2019 intégrées en planification au Priac 2019 – 2023.

La première enveloppe, d'un montant de 650 000 €, est issue des crédits du plan de prévention des départs en Belgique.

La deuxième enveloppe de crédits médico-sociaux d'un montant de 5.119.017 € vise à mettre en œuvre la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement.

Une partie des financements est d'ores et déjà fléchée par le niveau national (plateformes d'orientation et de coordination, renfort des CRA dans le cadre du plan de repérage et de diagnostic des adultes TSA, création des UEEA et UEMA sachant qu'une partie des crédits dédiés devront être issus de la transformation de l'offre)

Une seconde partie des crédits reste à répartir (instruction nationale prévue courant 2019). Elle permettra d'accompagner :

- le déploiement de places de SESSAD en appui du plan de création de places supplémentaires en ULIS collège et lycée,
- la création de plateforme de répit
- le développement de dispositifs d'emploi accompagné
- le développement d'habitat inclusif
- la création de groupe d'entraide mutuelle pour personnes avec TSA

La troisième enveloppe d'un montant de 943.787 € est constituée de la dernière notification de crédits CNH au titre de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale.

Des crédits complémentaires sont délégués au titre de fonds d'intervention régional (FIR)

- Sur le secteur des personnes en situation de handicap : octroi d'un financement à hauteur de 302 670 € pour le financement des dispositifs d'emploi accompagné.
- sur le secteur des personnes âgées : financement dédié au déploiement de places d'hébergement temporaire d'urgence en EHPAD pour les personnes sortant d'hospitalisation ou d'un service d'urgence hospitalière à hauteur de 800 000 €

Suite à l'appel à projet lancé en 2017 relatif au développement de la pair-aidance pour les personnes présentant un handicap psychique, le dernier GEM sur le territoire d'Elbeuf sera créé en 2019 (financement FIR).

2.1) PROGRAMMATION DES CRÉDITS DU PLAN DE PRÉVENTION DES DÉPARTS EN BELGIQUE

Les crédits délégués dans le cadre du plan de prévention des départs en Belgique contribuent directement à l'objectif de réduction des inégalités territoriales de santé. Ils visent à permettre le financement de solutions individuelles (accompagnement inadéquat ou cas complexe) et contribuent à la dynamique générale de l'évolution de l'offre.

Pour la Normandie, les personnes accueillies en Belgique étant majoritairement originaires du département de la Seine-Maritime, ces crédits sont mobilisés afin de financer :

- La création par extension de 8 places de MAS pour des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme sur territoire de Rouen.

2.2) MESURES NOUVELLES PREVUES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT

Le plan d'action régional autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 fixe, en cohérence avec la stratégie nationale, les axes stratégiques et opérationnels de la politique de l'autisme en Normandie. Sont notamment définis comme prioritaires l'organisation du repérage, diagnostic et des interventions précoces au profit des enfants avec autisme, l'amélioration du diagnostic et l'adaptation des accompagnements des adultes, la formation des professionnels de ville, médico-sociaux et sanitaires en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques et le développement des réponses inclusives.

L'instruction du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale prévoit ainsi pour mettre en œuvre les mesures prévues des délégations de crédits nouveaux à l'ARS ainsi que des redéploiements de moyens.

2.2.1. LE DEPLOIEMENT DES PLATEFORMES D'ORIENTATION ET DE COORDINATION

Les plateformes d'orientation et de coordination doivent être déployées sur l'intégralité de la région d'ici 2022. Elles ont pour mission de coordonner pendant 1 an le parcours de diagnostic et d'interventions précoces des enfants de moins de 7 ans dont on a repéré un trouble du neuro-développement.

Elles disposent de deux sources de financement :

- Dans le cadre de la stratégie nationale sont délégués des crédits médico-sociaux et des crédits sanitaires pour le porteur de chaque plateforme (financement de temps médical, de temps de coordination et de temps administratif...).
- Afin de financer le remboursement des prestations des professionnels libéraux non conventionnés avec l'assurance maladie (psychologue, ergothérapeutes, psychomotriciens), une enveloppe de l'ONDAM de ville leur sera attribuée.

La structuration de l'offre de diagnostic en trois lignes et d'interventions précoces est un pré-requis nécessaire à la mise en place de ces plateformes. Ainsi, au vu des travaux déjà menés, une plateforme est mise en œuvre dès 2019 en Seine Maritime, portée par le CAMSP du CHU de Rouen, avec une antenne au Havre et une antenne à Dieppe. Cette plateforme est co-construite par les acteurs du territoire. Elle est constituée de neuf membres fondateurs :

- Le Centre Hospitalier du Rouvray,
- Le Camsp du CHU de Rouen,
- Le Groupe Hospitalier du Havre
- L'APAJH de Dieppe,
- L'association Le Moulin Vert,
- L'établissement public autonome Helen Keller,
- Les PEP 76,
- La fondation OVE,
- Le réseau périnatalité 76/27.

Des travaux seront lancés fin 2019 afin d'élargir la gouvernance et le périmètre d'intervention de la plateforme sur le territoire de l'Eure dès 2020 en articulation avec le PCPE 76/27. Les tables territoriales de l'autisme, visant à l'organisation de l'offre, ont été lancées sur le Calvados, l'Orne et la Manche en mars 2019 et permettront donc la généralisation du dispositif d'ici 2022.

2.2.2. LA SCOLARISATION DES ENFANTS AVEC TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

➤ **Le déploiement de nouvelles unités d'enseignement en maternelle et en élémentaire TSA**

La stratégie nationale prévoit le déploiement de nouvelles unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) et unités d'enseignement en élémentaire (UEEA), en plus des 7 UEMA et d'une UEEA déjà existantes en Normandie. Ces classes sont adossées à un ESMS et seront financées sur le volet médico-social à la fois par mesures nouvelles et par redéploiement de moyens.

La répartition proposée par le niveau national prévoit autant d'UEMA dans Calvados, la Manche, l'Eure et la Seine-Maritime, ce qui est défavorable au département de la Seine-Maritime au vu des données populationnelles de ce département. En outre, cette répartition prévoit la création d'une nouvelle UEMA dans la Manche en plus des deux unités déjà existantes, or les remontées des acteurs de terrain et les données populationnelles mettent en évidence le fait que les besoins s'orientent davantage sur une unité élémentaire que sur une UEMA.

Sous réserve d'une validation de l'Education Nationale, il donc est proposé :

- La création d'une UEEA dans la Manche plutôt que d'une UEMA. Les moyens médico-sociaux restant pourront permettre, avec un complément par redéploiement de moyens, de financer l'ouverture d'une UEMA supplémentaire en Seine-Maritime.
- Le maintien de la création d'une UEMA dans l'Orne, mais par redéploiement des moyens médico-sociaux au vu des taux d'équipement dans ce département. Les moyens médico-sociaux pourront être réaffectés sur la Seine-Maritime afin de permettre la création d'une UEMA supplémentaire.

Ainsi, 3 nouvelles UEMA seraient être créées en Seine-Maritime (au lieu d'une), soit au total 8 nouvelles UEMA et 3 nouvelles UEEA entre 2019 et 2022.

➤ **Le déploiement de places de SESSAD en appui des ULIS collèges et lycées**

La stratégie nationale prévoit l'ouverture par l'Education nationale de places d'ULIS généralistes en collège et lycée et de places d'ULIS dédiées TSA en lycée professionnel. Des crédits médico-sociaux seront délégués à l'ARS pour financer l'accompagnement des SESSAD des enfants scolarisés en ULIS.

2.2.3. L'AMELIORATION DU DIAGNOSTIC ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES AVEC AUTISME

➤ **La mise en œuvre d'un plan de repérage et de diagnostic des adultes en ES et ESMS en 2019**

Afin d'améliorer le diagnostic des adultes avec TSA, est prévu le renforcement des équipes des Centres ressources autisme via la délégation de crédits médico-sociaux et sanitaires en 2019.

➤ **La création d'un groupe d'entraide mutuelle par département à partir de 2020**

Le groupe d'entraide mutuelle (GEM) favorise l'insertion sociale des personnes en situation de handicap en permettant aux personnes qui connaissant des problématiques de fragilité ou de vulnérabilité similaires de se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées. Le GEM se caractérise par la constitution par les personnes elles-mêmes d'une association. L'instruction à paraître prévoira que les GEM soient désormais étendus aux personnes avec TSA.

Il est prévu la constitution d'un GEM par département en 2020.

2.2.4. LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

Le plan d'action régional autisme fixe comme objectif stratégique l'adaptation des réponses aux besoins des personnes dans une visée inclusive, et ce, tout au long de la vie. Ainsi, le renforcement de l'offre de service à destination des adultes avec TSA vise à développer les accompagnements au plus proche des lieux de vie des personnes vers l'insertion sociale, l'accès au logement, l'insertion professionnelle, etc.

Dans ce cadre, le PRIAC prévoit le renforcement des places de services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) dédiés au public TSA sur l'ensemble des départements : il est prévu la création de 51 nouvelles places, réparties sur chaque département normand en fonction des taux d'équipement.

Afin de proposer des réponses plus souples et modulaires et d'améliorer le répit aux aidants, est également prévu la création de nouvelles places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour en Seine Maritime et dans l'Eure afin de remédier aux taux d'équipement défavorables sur ces deux départements. Il est précisé que les plateformes de répit existantes sur chaque territoire de parcours ont pour mission, au-delà d'effectuer le répit au domicile, d'assurer la lisibilité pour les aidants sur leur territoire de l'ensemble de l'offre de répit et notamment l'accueil de jour et hébergement temporaire ; la création de ces nouvelles places devra donc se faire dans ce cadre.

Enfin, le renforcement des PCPE (pôles de compétence et de prestations externalisées), à destination des enfants et adultes, portés par le RSVA et le CRA Normandie Seine Eure est prévu en 2019, afin de développer leur activité.

2.2.5. COORDINATION DES INTERVENTIONS AUPRES DE LA PERSONNE ET DE SA FAMILLE

Une des priorités majeures du plan d'action régional autisme est le déploiement sur les territoires non couverts des intervenants pivots. Ceux-ci ont été mis en place en 2015 sur les départements 76-27, rattachés au pilote régional autisme, afin d'intervenir auprès des enfants et adultes avec autisme en situation de rupture ou en risque de rupture de parcours et ainsi coordonner les différents établissements, services et professionnels autour de l'utilisateur. Au-delà des situations individuelles, ils participent à l'intégration de l'offre de services grâce aux collaborations accrues mises en place entre les structures.

Les postes de 5 intervenants pivots seront ainsi financés pour couvrir les territoires du 14-50-61 en 2020. La répartition territoriale devra permettre d'assurer la continuité du service pour chaque département.

2.3) MESURES NOUVELLES PREVUES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE QUINQUENNALE D'EVOLUTION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

Dans le cadre de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale, une troisième et dernière tranche de financement a été octroyée à la Normandie à hauteur de 943.787 € planifiés en 2021. Les préconisations nationales visent à poursuivre la mise en œuvre des volets handicap psychique et polyhandicap de la stratégie, toutefois dans la mesure où des moyens importants ont été consacrés en 2017 et 2018 sur le polyhandicap, le choix de répartition régionale des mesures nouvelles est différent.

Il repose sur un double enjeu. D'une part, proposer des réponses adaptées en établissement médico-sociaux aux personnes qui en ont le plus besoin, notamment aux patients à séjours longs d'hospitalisation. D'autre part, développer les réponses inclusives pour l'accès au logement, à l'emploi et à l'insertion sociale.

- Calvados :
 - o extension en 2021 de 4 places HP de la MAS de l'EPSM pour des personnes avec TSA
 - o Création de 5 places de SAMSAH en appui aux dynamiques d'habitat inclusif
- Eure
 - o Création de 5 places de SAMSAH en appui aux dynamiques d'insertion
- Manche
 - o Création de 4 places de SAMSAH en appui aux dynamiques d'insertion
- Seine-Maritime
 - o Renfort de moyens du FAM de la Ligue Havraise
 - o Création de 9 places de SAMSAH en appui aux dynamiques d'insertion

2.4) DÉLÉGATION DES FINANCEMENTS DÉDIÉS AU DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ

La DIRECCTE, l'AGEFIPH, le FIPHFP et l'ARS se sont engagés dès 2017 dans le pilotage partagé du dispositif emploi accompagné en Normandie. En effet, ce dispositif s'inscrit pleinement dans les enjeux d'évolution de l'offre et des pratiques professionnelles, permettant d'assurer la coordination des acteurs et d'apporter une réponse aux besoins des travailleurs handicapés.

Une enveloppe de 302 670 € a été déléguée à l'Agence Régionale de Santé sur le budget 2019 du Fonds d'Intervention Régional. Celle-ci permettra d'accompagner la montée en charge progressive du dispositif en complément de l'apport financier de l'AGEFIPH et du FIPHFP qui augmentera lui aussi pour atteindre 247 988 €.

Cette augmentation de capacité de financement est issue de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement. Elle constitue une opportunité pour développer le réseau des acteurs de l'emploi accompagné. Elle nécessitera de leur part de prendre les mesures pour intégrer des partenaires dans leurs réseaux qui disposent des expertises et compétences suffisantes à l'accueil des personnes avec autisme et présentant des troubles du neuro-développement.

L'évaluation pointe la nécessité de renforcer les coopérations entre les acteurs médico-sociaux et le service public de l'emploi dans l'accompagnement des personnes. Une note de cadrage régionale a été produite au printemps 2019 pour rappeler les principes devant guider la mise en œuvre de ce type de dispositif, les complémentarités recherchées dans sa mise en œuvre ainsi que les attentes en matière d'intensité des soutiens proposés aux bénéficiaires. Parallèlement une étude d'impact est menée au niveau national. La Région Normandie est parmi les premières auditées et ce dès l'automne 2019. Les conclusions de cet audit permettront de compléter les enseignements tirés dans le cadre du pilotage de ce dispositif afin de prendre les mesures nécessaires à sa réussite.

Au-delà du dispositif emploi accompagné, les études complémentaires menées dans le cadre du PRITH ont mis en évidence la nécessité d'aller vers une organisation plus intégrée des acteurs de l'insertion professionnelle et du secteur médico-social.

Aussi, depuis l'automne 2018, l'association Practhis (Assistance à maîtrise d'ouvrage du Prith) et le CRRHP Aramis travaillent de concert au déploiement de la démarche « Bâtir des pôles de compétences territorialisés pour l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ». Ce déploiement progressif engagé dans un premier temps dans la manche puis l'Eure ambitionne de faire émerger des *réseaux d'acteurs territorialisés* associant employeurs, acteurs du service public de l'emploi, de la formation et ESMS.

Cette dynamique apporte méthode et engagement pour permettre à ces acteurs de mieux articuler les moyens dont ils disposent pour agir autour d'enjeux partagés :

- L'accompagnement des personnes qui, malgré une notification ESAT, souhaitent travailler en milieu ordinaire,
- La construction de réponses communes visant à lutter contre les ruptures d'accompagnement et l'isolement des jeunes adultes
- ...

A terme, ce travail permettra à ces acteurs de construire « par eux-mêmes » une offre d'accompagnement intégrée et partagée optimisant leurs moyens de fonctionnements respectifs.

2.5) HEBERGEMENT TEMPORAIRE POUR PERSONNES AGEES EN SORTIE D'HOSPITALISATION OU DE SERVICES D'URGENCE HOSPITALIERS

Dans le cadre de la feuille de route Grand-âge et autonomie présentée en mai 2018, un financement de 800 000€ est prévu en 2019 pour la compensation d'une partie du reste à charge des personnes âgées en hébergement temporaire en EHPAD et sortant d'hospitalisation. Dans une logique de parcours, cette mesure vise à faciliter les sorties d'hospitalisation et sécuriser les retours à domicile.

Le dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie, sortant des urgences ou d'hospitalisation, un hébergement temporaire d'une durée maximale de 30 jours. Il s'agit de mieux préparer le retour à domicile de la personne tout en la maintenant dans un cadre sécurisé avec la présence de soignants ou organiser son orientation vers une nouvelle structure d'accueil. Pour ces places d'hébergement temporaire, l'assurance maladie prend en charge une partie du forfait dépendance et du tarif hébergement du séjour d'hébergement temporaire. Ce financement supplémentaire a pour but de ramener le reste à charge journalier pour le résident à un niveau équivalent au montant du forfait journalier hospitalier, soit 20 € par jour en 2019 contre environ 70 € en moyenne. La compensation de près de 50 € vise, notamment, à rendre l'offre d'hébergement temporaire plus accessible, faciliter et sécuriser les sorties d'hospitalisation pour les personnes âgées en perte d'autonomie, en limitant les durées moyennes de séjour à l'hôpital et en évitant de nouvelles hospitalisations.

Les enjeux de cette expérimentation sont les suivants :

- répondre à toute demande de sortie d'hôpital si le retour à domicile est difficile ou impossible dans l'immédiat,
- réduire la durée d'hospitalisation des personnes âgées dont les séjours trop prolongés dans le secteur hospitalier ont des effets délétères,
- démontrer la pertinence d'une prise en charge médico-sociale tournée vers le retour à domicile, avec un volume de places dédiées suffisant et une équipe spécialisée et renforcée,
- lever le frein du reste à charge pour l'usager dans le secteur médico-social.

Un appel à candidatures visant à retenir plusieurs opérateurs médico-sociaux ayant déjà une autorisation de places d'hébergement temporaire en EHPAD sera lancé en 2019. Les 800 000€ s'ajouteront aux dotations soins actuelles des places d'hébergement temporaire. Un redéploiement de moyens est également attendu dans tous les départements par mobilisation des dotations soins des places d'hébergement permanent ou d'hébergement temporaire. Son ampleur dépend de l'écart au taux d'équipement régional en place d'hébergement permanent et temporaire.

Les projets retenus devront détailler les modalités de partenariats envisagées entre l'EHPAD candidat et les principaux partenaires locaux impliqués dans le parcours de vie et de soins des personnes âgées : filière gériatrique hospitalière, service de spécialités, psychiatrie, services d'aide et de soins à domicile, services sociaux.

Tableau indicatif de répartition de l'enveloppe régionale et de création de places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation.

Départements	places HT sortie hospitalisation	Montant projets (A=B+C) (places *15000€)	Enveloppe attribuée (B)	Redéploiement (C)
Calvados	15	225 000	150 000	75 000
Eure	10	150 000	135 000	15 000
Manche	10	150 000	135 000	15 000
Orne	10	150 000	50 000	100 000
Seine-Mar.	25	375 000	330 000	45 000
Normandie	70	1 050 000	800 000	250 000

Le nombre de places ci-dessus a été réparti en fonction du nombre de personnes de plus de 75 ans avec un nombre minimum attendu de 10 places par département

3) AJUSTEMENT DE LA PLANIFICATION NORMANDIE DU PRIAC 2019-2023

3.1) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION CONCERNANT LE PARCOURS DE VIE ET DE SANTE DES PERSONNES AGEES FRAGILES

La programmation des moyens du PRIAC en faveur des personnes âgées connaît des ajustements liés à des reports d'installation et à l'adaptation de la programmation et de l'offre aux besoins.

➤ **Reports d'installation :**

- Seine-Maritime
 - extension de 28 places de l'EHPAD d'ENVERMEU reportée de 2019 sur 2020
- Manche
 - extension de 19 places de l'EHPAD l'Aubade de FLAMANVILLE reportée de 2019 sur 2020
 - L'opération gérée par le CCAS de Saint-Pair-sur-Mer à Carolles prévoyant la création de 20 places d'hébergement temporaire, 6 places d'accueil de jour est reportée de 2019 sur 2020.

➤ **Evolution et diversification de l'offre par transformation et redéploiement de crédits liés à des restructurations :**

- Calvados
 - Création d'un dispositif innovant / plateforme de ressources à LIVAROT en 2020
- Seine-Maritime :
 - Création d'un dispositif renforcé pour le maintien à domicile commun aux EHPAD de Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville et Montville en 2020
 - Création d'un dispositif de balluchonnage à l'EHPAD de Maromme en 2019
- Orne :
 - Création d'un PASA de 14 places sur le territoire du bocage Ornais en 2019.
- Eure :
 - Création d'un PASA de 14 places initialement prévu au CCAS Azemia d'Evreux en 2019. Pour des contraintes matérielles et d'aménagement ce PASA ne peut être installé au CCAS d'Evreux. Il sera attribué à l'EHPAD du CH de Gisors dès 2019.

3.2) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION CONCERNANT LE PARCOURS DE VIE ET DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

3.2.1) Ajustements liés à des reports d'installation ou de planification

- Calvados :
 - o Extension de 2 places handicap rare et 5 places polyhandicap de la MAS APAEI CAEN reportée de 2019 sur 2020 ;
 - o Extension du CAMES Accueil temporaire 365 j/an pour situations complexes reportée de 2020 sur 2021 ;

- Manche :
 - o Création de 8 places de SAMSAH autisme reportée de 2018 sur 2019 ;
 - o Création de 12 places de FAM polyhandicap reportée de 2019 sur 2021 ;
 - o Extension de 7 places d'HP et 1 place HT de MAS autisme reportée de 2019 sur 2021 ;
 - o Création de 9 places d'HP polyhandicap (+ 2 par redéploiement), d'1 place HT et 1 place AJ de la MAS ACAIS reportée de 2020 sur 2021 ;

- Orne :
 - o Création d'une équipe d'intervention précoce autisme par renfort de moyens reportée de 2018 sur 2019 ;

- Seine-Maritime :
 - o Ecole conductive pour enfants polyhandicapés reportée de 2018 sur 2019 ;

- Normandie:
 - o Renfort des plateformes de répit autisme, afin qu'elles s'élargissent à l'ensemble des handicaps. Initialement prévu en 2018, le renfort a été repoussé en 2019 pour l'ensemble des territoires de parcours à la suite d'une évaluation du fonctionnement des plateformes mettant en avant la nécessité de travaux afin de s'assurer du respect du cahier des charges. Les renforts de crédits interviendront ainsi après validation des plans d'action transmis à l'ARS.
 - o Création de dispositifs de logement inclusif reporté de 2018 sur 2019 (AAP en cours);
 - o Fonction ressources polyhandicap reportée de 2018 sur 2019 ;
 - o Fonction ressources sensoriel reportée de 2018 sur 2019.

ANNEXES RELATIVES À LA PROGRAMMATION DE L'OFFRE 2019-2023

N°1	Programmation de l'offre en faveur des personnes âgées déclinée sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la Normandie occidentale (hors PMND)
N°2	Programmation de l'offre en faveur des personnes âgées déclinée sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la Normandie orientale (hors PMND)
N°3	Programmation de l'offre en faveur des personnes âgées issue du PMND déclinée sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la Normandie
N°4	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec autisme sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la Normandie occidentale (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)
N°5	Programmation de l'offre en faveur des adultes en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la Normandie occidentale (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°6	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de handicap rare sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la Normandie
N°7	Synthèse des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre du CNH en Normandie – 2019-2021 et du plan de prévention des départs en Belgique 2019.
N°8	Synthèse des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du Neuro-développement – 2019-2022

Tableau n° 1 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la **Normandie occidentale (hors PMND)**

	C/E	Territoire	Pl.	montant	2019		2020		Total	
					Installation/CP		Installation/CP			
					Places	Montant	Places	Montant		
EHPAD							19	142 500 €	19	142 500 €
<i>Manche</i>							19	142 500 €	19	142 500 €
EHPAD "L'aubade" - Flamanville	E		19	142 500 €			19	142 500 €	19	142 500 €
HEBERGEMENT TEMPORAIRE							13	135 992 €	13	135 992 €
<i>Manche</i>							13	135 992 €	13	135 992 €
PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	C		12	128 492 €			12	128 492 €	12	128 492 €
EHPAD "L'aubade" - Flamanville	E		1	7 500 €			1	7 500 €	1	7 500 €
ACCUEIL DE JOUR							6	60 300 €	6	60 300 €
<i>Manche</i>							6	60 300 €	6	60 300 €
PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	C		6	60 300 €			6	60 300 €	6	60 300 €
PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT								100 000 €		100 000 €
<i>Calvados</i>								100 000 €		100 000 €
Dispositif innovant/plateforme ressource EHPAD Livarot	C			121 000 € dont 21 000 € en redéploiement				100 000 €		100 000 €
PASA					42	195 000 €			42	195 000 €
<i>Calvados</i>					28	130 000 €			28	130 000 €
EHPAD CH - Aunay-sur-Odon	C		14	65 000 €	14	65 000 €			14	65 000 €
EHPAD CH Bayeux - Port en Bessin	C		14	65 000 €	14	65 000 €			14	65 000 €
<i>Orne</i>					14	65 000 €			14	65 000 €
PASA du Bocage Ornaïs	C		14	65 000 €	14	65 000 €			14	65 000 €
TOTAL SROMS					42	195 000 €	38	438 792 €	80	633 792 €

Tableau n°2 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la **Normandie orientale (hors PMND)**

C/E	Territoire	Pl.	montant	2019		2020		2021		Total		
				Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP				
				Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant			
EHPAD								28	271 223 €	28	271 223 €	
<i>Seine-Maritime</i>								28	271 223 €	28	271 223 €	
EHPAD d'Envermeu	E	TS Dieppe	28	271 223 €					28	271 223 €	28	271 223 €
SSIAD				4	53 441 €					4	53 441 €	
<i>Eure</i>				4	53 441 €					4	53 441 €	
SSIAD CH Pont-Audemer	E		4	53 441 €	4	53 441 €				4	53 441 €	
PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT					265 396 €		216 816 €				482 212 €	
<i>Seine-Maritime</i>					145 396 €		216 816 €				362 212 €	
Plateforme de Répit territoire de Dieppe	C			120 000 €		120 000 €					120 000 €	
Dispositif renforcé pour le soutien à domicile (Maromme, NdB, Montville)	E			216 816 €			216 816 €				216 816 €	
Balluchonnage EHPAD Maromme	R			25 396 €		25 396 €					25 396 €	
<i>Eure</i>					120 000 €						120 000 €	
Plateforme de répit Sud-Eure - Verneuil-sur-Avre	C			120 000 €		120 000 €					120 000 €	
PASA				14	65 000 €	14	65 000 €			28	130 000 €	
<i>Eure</i>				14	65 000 €	14	65 000 €			28	130 000 €	
PASA Verneuil-Sur-Avre	C		14	65 000 €			14	65 000 €		14	65 000 €	
PASA EHPAD CH Gisors	C		14	65 000 €	14	65 000 €				14	65 000 €	
TOTAL Normandie				18	383 837 €	14	281 816 €	28	271 223 €	60	936 876 €	

Tableau n° 3 présentant la programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** issue du **PMND** déclinée sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de **Normandie**

					2019		2020		Total	
					Installation/CP		Installation/CP			
C/E	Territoire	Pl.	Montant	Places	Montant	Places	Montant			
UHR					14	240 881 €			14	240881
<i>Orne</i>					14	240 881 €			14	240 881 €
	UHR Bocage Ornais	c	Territoire de parcours	14	240 881 €	14	240 881 €		14	240 881 €
Hébergement temporaire							8	85 661 €	8	85 661 €
Normandie Occidentale							8	85 661 €	8	85 661 €
<i>Manche</i>							8	85 661 €	8	85 661 €
	PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)	c		8	85 661 €			8	85 661 €	85 661 €
TOTAL NORMANDIE					14	240 881 €	8	85 661 €	22	326 542 €

Tableau n° 4 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (crédits du 3ème plan autisme et redéploiements issus d'autres AE).

					2019		2021			
					Installations/CP		Installations/CP		TOTAL	
	Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
PLAN AUTISME										
Intervention précoce						115 457 €				115 457 €
<i>Orne</i>						42 602 €				42 602 €
	Intervention précoce	C	autisme	42 602 €		42 602 €				42 602 €
<i>Manche</i>						72 855 €				72 855 €
	Intervention précoce	C	autisme	72 855 €		72 855 €				72 855 €
Renforcement ESMS						60 000 €				60 000 €
<i>Calvados</i>						60 000 €				60 000 €
	Renforcement ESMS	C	autisme	238 551 €		60 000 €				60 000 €
MAS/FAM							8	493 357 €	8	493 357 €
<i>Manche</i>							8	493 357 €	8	493 357 €
	MAS Fondation Bon Sauveur Picauville	E	autisme	7	423 357 €		7	423 357 €	7	423 357 €
	MAS Fondation Bon Sauveur Picauville HT	E	autisme	1	70 000 €		1	70 000 €	1	70 000 €
SAMSAH					1	13 000 €			1	13 000 €
<i>Manche</i>					1	13 000 €			1	13 000 €
	SAMSAH	C	autisme	8	13 000 €	1	13 000 €		1	13 000 €
TOTAL NORMANDIE OCCIDENTALE						188 457 €	8	493 357 €	8	681 814 €

Tableau n°5 présentant la programmation de l'offre en faveur des **adultes** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

						2019		2021		TOTAL	
						Installations/CP		Installations/CP			
						Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Total
	Crea/ext	Défi- cience	Capacité totale	montant total							
MAS								7	227 643 €	7	227 643
<i>Manche</i>								7	227 643 €	7	227 643 €
	MAS Fondation Bon Sauveur Picauville	E	autisme	7	227 643 €			7	227 643 €	7	227 643 €
					423 357 € 3ème plan autisme						
FAM et MEDICALISATION FOYER DE VIE								12	300 000 €	12	300 000 €
<i>Manche</i>								12	300 000 €	12	300 000 €
	FAM	C	poly	12	300 000 €			12	300 000 €	12	300 000 €
SAMSAH						7	126 476 €			7	126 476 €
<i>Manche</i>						7	126 476 €			7	126 476 €
	SAMSAH	C	autisme	8	126 476 €	7	126 476 €			7	126 476 €
					13 000 € 3ème plan autisme						
Total adultes						7	126 476 €	19	527 643 €	26	654 119 €

Tableau n°6 présentant la programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de **handicap rare** sur la durée du PRIAC 2019-2023 sur le territoire de la **Normandie**

						2019		2020		TOTAL 2019-2023		
						Installations/CP		Installations/CP		TOTAL 2019-2023		
						Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	
	Crea/ext	Territoire	Défi-cience	Capacité totale	Montant total							
NORMANDIE						7	630 000 €	2	122 515 €	9	752 515 €	
	MAS APEI Caen	E	Région		122 515 €	0	0 €	2	122 515 €	2	122 515 €	
				7	409 485 € CNH					0	0 €	
	MAS Internat et hébergement temporaire ARRED	C	Inter-région sanitaire Nord-Ouest	HR	6 Internat	570 000 €	6	570 000 €	0	0 €	6	570 000 €
					1 HT	60 000 €	1	60 000 €	0	0 €	1	60 000 €
TOTAL HANDICAP RARE						7	630 000 €	2	122 515 €	9	752 515 €	

Tableau n°7 présentant la synthèse des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre du CNH en Normandie – 2019-2021 et du plan de prévention des départs en Belgique 2019.

C/E	Déficience	Pl.	Montant	2019		2020		2021		Total		
				Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP		Places	Montant	
				Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant			
STRUCTURES EXPERIMENTALES ENFANTS				5	319 455 €	7	288 545 €			12	608000	
Seine-Maritime				5	319 455 €	7	288 545 €			12	608 000 €	
	ECOLE CONDUCTIVE	E	poly		108 000 €		108 000 €				108 000 €	
	Unité éducative et thérapeutique IDEFHI	C	psy	12	500 000 €	5	211 455 €	7	288 545 €		12	500 000 €
MAS et FAM				3	228 000 €	11	834 177 €	21	1 847 000 €	35	2 909 177 €	
Calvados						5	384 177 €	4	372 000 €	9	756 177 €	
	MAS APAEI Caen	E	poly		532 000 €	5	384 177 €			5	384 177 €	
				7	25308 € sur l'enveloppe ONDAM							
					122 515 € Handicap rare							
	MAS EPSM	E	autisme	4	372 000,00 €			4	372 000 €	4	372 000 €	
Manche								9	639 000 €	9	639 000 €	
	MAS ACAIS	C	poly	9	639 000 €			9	639 000 €	9	639 000 €	
				2	redéploiement 142 000 €							
Seine-Maritime				3	228 000 €	6	450 000 €	8	836 000 €	17	1 514 000 €	
	MAS Poly Arred	E	poly	3	228 000 €	3	228 000 €			3	228 000 €	
	MAS APEI de Dieppe	C	poly	6	450 000 €		450 000 €			6	450 000 €	
	MAS John Bost	E	autisme	8	650 000 €			8	650 000 €	8	650 000 €	
	Renfort FAM le Perrey Ligue Havraise	T	poly		186 000 €				186 000 €		186 000 €	
OFFRE DE REPIT DONT ACCUEIL DE JOUR ET HEBERGEMENT TEMPORAIRE				2	902 466 €	1	152 000 €	1	175 000 €	4	1 229 466 €	
Calvados					152 411 €				120 000 €		272 411 €	
	offre de répit	E			152 411 €		152 411 €				152 411 €	
	CAMES Accueil temporaire 365j	E	Situations complexes	2	120 000 €				120 000 €		120 000 €	
Eure					152 411 €						152 411 €	
	offre de répit	E			152 411 €		152 411 €				152 411 €	
Manche					152 411 €	1	30 000 €	1	55 000 €	2	237 411 €	
	offre de répit	E			152 411 €		152 411 €				152 411 €	
	HT MAS ACAIS	E	poly	1	55 000 €			1	55 000 €	1	55 000 €	
	AJ MAS ACAIS	E	poly	1	30 000 €		30 000 €			1	30 000 €	
					redéploiement 25 000 €							
Orne					152 411 €						152 411 €	
	offre de répit	E			152 411 €		152 411 €				152 411 €	
Seine-Maritime				2	292 822 €		122 000 €			2	414 822 €	
	offre de répit	E			304 822 €		182 822 €		122 000 €		304 822 €	
	AJ MAS POLY ARRED	E	poly	2	110 000 €	2	110 000 €			2	110 000 €	
FONCTIONS RESSOURCES, LOGEMENT INCLUSIF, HANDICAP PSYCHIQUE					440 000 €		144 480 €	23	372 412 €	23	956 892 €	
	Fonction ressource polyhandicap	C	poly		70 000 €		70 000 €				70 000 €	
	Fonction ressource sensoriel	C	sensoriel		70 000 €		70 000 €				70 000 €	
Normandie Occidentale							144 480 €				144 480 €	
	PCPE	E	ttes def		144 480 €		144 480 €				144 480 €	
Calvados					60 000 €			5	80 974 €	5	140 974 €	
	SAMSAH	E	psy	5	80 974 €			5	80 974 €	5	80 974 €	
	Logement inclusif	C			60 000 €						60 000 €	
Eure					60 000 €			5	80 955 €	5	140 955 €	
	SAMSAH	E	psy	5	80 955 €			5	80 955 €	5	80 955 €	
	Logement inclusif	C			60 000 €						60 000 €	
Manche					60 000 €			4	64 764 €	4	124 764 €	
	SAMSAH	E	psy	4	64 764 €			4	64 764 €	4	64 764 €	
	logement inclusif	C			60 000 €						60 000 €	
Orne					60 000 €						60 000 €	
	Logement inclusif	C			60 000 €		60 000 €				60 000 €	
Seine-Maritime					60 000 €			9	145 719 €	9	205 719 €	
	SAMSAH	E	psy	9	145 719 €			9	145 719 €	9	145 719 €	
	Logement inclusif	C			60 000 €		60 000 €				60 000 €	
TOTAL NORMANDIE				10	1 889 921 €	19	1 419 202 €	45	2 394 412 €	74	5 703 535 €	

Synthèse des moyens programmés dans le cadre des crédits délégués au titre de la **stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du Neuro-développement – 2019-2022.**

C/E	Déficience	Pl.	Montant	stratégie autisme		2019		2020		2021		2022		Total	
				pl	montant	Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP		Places	Montant
						Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant		
ENFANTS				7	592507	17	592 507 €	17	428 189 €	31	1 156 989 €	14	460 000 €	79	2 637 685 €
Calvados				7	280 000 €	7	280 000 €			17	475 529 €			24	755 529 €
	UEMA		autisme	14	560 000 €	7	280 000 €			7	280 000 €			14	560 000 €
	UEEA		autisme	10	100 000 €					10	100 000 €			10	100 000 €
	plateforme coordination et orientation		autisme		95 529 € crédits médico- sociaux (plus 52 141 € sur enveloppe DAF)					95 529 €					95 529 €
Eure					100 000 €	10	100 000 €			7	280 000 €	7	280 000 €	24	660 000 €
	UEEA		autisme	10	100 000 €		100 000 €							10	100 000 €
	UEMA		autisme	14	560 000 €					7	280 000 €	7	280 000 €	14	560 000 €
	plateforme partenariale de coordination et d'orientation 76/27- CAMSP du CHU		autisme		260 696 € crédits médico- sociaux (plus 146 648 € sur enveloppe DAF)										
Manche								10	100 000 €		70 449			10	170 449 €
	UEEA		autisme	10	100 000 €			10	100 000 €					10	100 000 €
	plateforme coordination et orientation				70 449 € crédits médico- sociaux (plus 34 221 € enveloppe DAF)					70 449 €					70 449 €
Ome											51 011 €				51 011 €
	UEMA		autisme	7	280 000 € par redéploiement										
	plateforme coordination et orientation				51 011 € crédits médico- sociaux (plus 19 806 € enveloppe DAF)					51 011 €					51 011 €
Seine-Maritime					212 507 €		212 507 €	7	328 189 €	7	280 000 €	7	180 000 €	21	1 000 696 €
	plateforme partenariale de coordination et d'orientation 76/27- CAMSP du CHU		autisme		260 696 € crédits médico- sociaux (plus 146 648 € sur enveloppe DAF)	212 507 €	212 507 €		48 189 €						260 696 €
	UEMA		autisme	21	840 000 € (dont 100 000 € redéploiement)			7	280 000 €	7	280 000 €	7	180 000 €	21	740 000 €
ADULTES					300 000 €		300 000 €	17	598 739 €	11	453 761 €	35	993 832 €	63	2 346 332 €
	PCPE RSVA		autisme		144 480 €	144 480 €	144 480 €								144 480 €
	PCPE CRA Seine-Eure		autisme		155 520 €	155 520 €	155 520 €								155 520 €
Calvados									120 000 €			10	178 832 €	10	298 832 €
	SAMSAH		autisme	10	178 832 €							10	178 832 €	10	178 832 €
	intervenant pivot		autisme	2	120 000 €				120 000 €						120 000 €
Eure												17	612 500 €	17	612 500 €
	SAMSAH		autisme	11	192 500 €							11	192 500 €	11	192 500 €
	AJ MAS		autisme	3	210 000 €							3	210 000 €	3	210 000 €
	HT MAS		autisme	3	210 000 €							3	210 000 €	3	210 000 €
Manche								9	277 500 €					9	277 500 €
	SAMSAH		autisme	9	157 500 €			9	157 500 €					9	157 500 €
	intervenant pivot		autisme	2	120 000 €				120 000 €						120 000 €
Ome									60 000 €			7	122 500 €	7	182 500 €
	SAMSAH		autisme	7	122 500 €							7	122 500 €	7	122 500 €
	intervenant pivot		autisme	1	60 000 €				60 000 €						60 000 €
Seine-Maritime								8	141 239 €	11	453 761 €	1	80 000 €	20	675 000 €
	SAMSAH		autisme	14	245 000 €			8	141 239 €	6	103 761 €			14	245 000 €
	AJ MAS		autisme	5	350 000 €					5	350 000 €			5	350 000 €
	HT MAS		autisme	1	80 000 €							1	80 000 €	1	80 000 €
CRA					135 000 €		135 000 €								135 000 €
CRA Normandie Calvados-Ome-Manche					60 000 €		60 000 €								60 000 €
	Renfort diagnostic adulte		autisme		60 000 €	60 000 €	60 000 €								60 000 €
CRA Normandie Seine-Eure					75 000 €		75 000 €								75 000 €
	Renfort diagnostic adulte		autisme		75 000 €	75 000 €	75 000 €								75 000 €
TOTAL NORMANDIE				7	1 027 507	17	1 027 507 €	34	1 026 928 €	42	1 610 750 €	49	1 453 832 €	142	5 119 017 €



ars

 Agence Régionale de Santé
Normandie

Agence régionale de santé de Normandie
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille – CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 70 96 96

Courriel : ars-normandie-contact@ars.sante.fr
Site : www.normandie.ars.sante.fr
Compte twitter : [@ars_normandie](https://twitter.com/ars_normandie)